

LE MAG DU TRI

NOUVEAU : LE CONTENEUR JAUNE
ACCUEILLE TOUS LES EMBALLAGES
MÉNAGERS PLASTIQUE ET LE PAPIER.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS DANS
LA RUBRIQUE BAC JAUNE P.06





AVANT- PROPOS



MOINS DE DÉCHETS

OU LA RÈGLE DES 5 R





VERS UNE APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION DES DÉCHETS



Les enjeux environnementaux du traitement des déchets sont aujourd'hui très importants. Il est possible de diminuer ces déchets en suivant la règle des 5 R :

REFUSER



Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, il s'agit de prendre l'habitude de refuser ce dont nous n'avons pas besoin.

RÉUTILISER



En donnant une seconde vie à un déchet initialement destiné à être jeté, par réemploi ou don à un organisme.

RÉDUIRE



En privilégiant les achats en vrac ou en évitant les produits sureballés, nous réduisons ainsi la production des déchets d'emballage.

RECYCLER



En triant correctement ses déchets dans les bonnes poubelles, ils pourront être recyclés.

LE RETOUR À LA TERRE



Pour les déchets organiques, il existe des solutions de compostage collectif et individuel.





LE TRI C'EST SIMPLE

Vous ne disposez pas de bacs de tri dans votre logement ? Contactez-nous au :

N° Vert 8000 20 40
APPEL GRATUIT

Ils seront mis gratuitement à votre disposition.

Retrouvez les infos pratiques sur : www.sma.mc



SOCIÉTÉ MONÉGASQUE
D'ASSAINISSEMENT





LE TRI C'EST UTILE !

La gestion des déchets apparaît comme une des applications les plus concrètes du développement durable. Les performances de tri et de recyclage, qui augmentent d'année en année, nous permettent d'affirmer que l'implication de tous les acteurs est nécessaire.

Le recyclage permet, avant tout, d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la terre (sable, pétrole, eau...), on utilise de la matière existante

(comme celle des emballages) pour produire de nouveaux objets et emballages. On remédie ainsi au gaspillage. En recyclant, on évite une partie des pollutions (de l'air, de l'eau ou des sols) dues à l'extraction de ressources naturelles, à leur transformation, à leur transport et à la fabrication des produits.

 **More informations: www.sma.mc**

SOMMAIRE

LE BAC JAUNE	06
LES 4 RÈGLES D'OR	08
LE BAC VERT	10
LES 3 RÈGLES D'OR	11
CLINK LE TRI 2.0	12
LES AMBASSADRICES DU TRI	14



LE BAC JAUNE

On peut jeter dans le bac jaune :



LES FLAONS ET BOUTEILLES PLASTIQUE



LES EMBALLAGES EN MÉTAL



Le bac bleu disparaît, désormais on peut ajouter :

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



LES FILMS ALIMENTAIRES



LES SACS ET SACHETS



LES POTS ET TUBES



LES BARQUETTES ET BLISTERS



LES EMBALLAGES EN CARTON ET LES BRIQUES ALIMENTAIRES



... ET LE PAPIER



LES JOURNAUX



LES REVUES ET PROSPECTUS



LES PAPIERS ET ENVELOPPES



LES 4 RÈGLES D'OR POUR L'UTILISATION DU BAC JAUNE :



1 Tous les emballages ménagers et les papiers peuvent être jetés dans le bac jaune.

Seuls se recyclent les emballages ménagers :

- en plastique,
- en métal,

- en carton, en brique alimentaire,
- en papier.

Ne pas jeter d'autres déchets tels que des jouets, du tissu, du verre, etc.



Verre interdit.



- 2 **Les emballages doivent être jetés en vrac et sans être imbriqués** les uns dans les autres (ex : ne pas mettre une bouteille de lait insérée dans une boîte de conserve).



Imbriqués



- 3 **Les emballages ménagers** doivent être vidés (bouteilles, boîte de conserve, etc) mais il n'est pas nécessaire de les laver.



Vide

- 4 **Les gros cartons doivent être pliés** et déposés à côté des bacs jaunes.



LE BAC VERT



TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS EN VERRE VONT DANS LE BAC VERT

Les emballages en verre se recyclent à l'infini. Pour cela, vous devez jeter dans la colonne, la borne ou le bac vert :





LES 3 RÈGLES D'OR POUR L'UTILISATION DES CONTENEURS DÉDIÉS AU VERRE :

ASTUCES

- 1 Ne pas jeter de vaisselle** quelle que soit la matière (en verre, faïence, grès, porcelaine, cristal).



- 2 Ne pas jeter de verres spéciaux** (miroirs, vitres, ampoules).



- 3 Enlever les couvercles et bouchons** des récipients en verre (ils peuvent être mis dans le bac jaune).



Pas de couvercle



Pas de capsule ou de bouchon en liège



CLIIINK - TRI 2.0

LE VERRE - RECYCLABLE À 100%



Pour mémoire, le verre met plusieurs milliers d'années avant de se désagréger totalement dans la nature. Il est pourtant recyclable à 100% et à l'infini, sans perte de matière. Parmi les déchets, le verre tient une place majeure. Sa fabrication initiale favorise en effet les émissions de gaz à effet de serre : elle nécessite de prélever, dans la nature, des matières premières (sable de silice, calcaire...). Développer la collecte du verre en Principauté est donc indispensable. Ce nouveau dispositif de consigne Cliiink, mis en œuvre par la Direction de l'Aménagement Urbain, la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) et la société Terradona, initiatrice du projet, permettra de renforcer la mobilisation et d'augmenter les volumes collectés.

UN DISPOSITIF SMART CITY POUR UN TRI OPTIMISÉ

Cliiink, en partenariat avec les commerçants de la Principauté, est le premier programme de récompense du geste de tri des emballages en verre, à Monaco. Quelques 28 bornes vertes publiques qui réceptionnent le verre sont désormais équipées d'une solution connectée qui reconnaît l'utilisateur au moyen d'un smartphone ou d'une carte, et attribue un point pour chaque contenant en verre déposé.

En déposant son emballage, l'utilisateur cumule des points qui lui permettent de bénéficier de réductions et promotions proposées par plus de 50 commerçants (à ce jour) de la Principauté ou qui peuvent être transformés en dons à destination d'associations caritatives. Préserver la planète tout en aidant ceux qui en ont besoin, c'est désormais possible avec Cliiink !

Pour s'inscrire au programme Cliiink, deux options :

- Télécharger l'application sur les stores (Apple ou Android).
- Retirer sa carte dans les points de distribution (SMA, DAU, Agences La Poste Monaco, SMEG, Mairie de Monaco et commerçants partenaires) et s'enregistrer sur le site web **www.cliiink.com**.



Je trie 
Je cliiink
donc Je gagne !!!



*Le premier programme
de récompense
du geste de tri
des emballages en verre
est à Monaco*

En partenariat avec les commerçants



N° Vert 8000 20 40
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



www.gouv.mc



LES AMBASSADRICES DU TRI

Pour répondre à toutes vos questions sur le tri et la gestion de vos déchets, les ambassadrices du tri sont à votre disposition par téléphone ou sur rendez-vous. Découvrez leurs profils et spécialités.

CÉLINE VARENIO

Responsable des Ambassadrices

“Très sensible aux problèmes environnementaux, je me suis spécialisée ces dernières années sur la question des déchets en travaillant dans ce secteur. Au sein de la SMA, j’accompagne les entreprises et les citoyens dans la mise en place de solutions pour réduire les déchets et pour développer le recyclage.”



ISABELLE MIGUET

Ambassadrice

“Après une expérience dans le domaine du tri des déchets sur un territoire voisin, je travaille depuis 2007 en tant qu’ambassadrice du tri à la SMA. J’attache une importance particulière à réaliser des actions pédagogiques auprès des enfants en collaboration avec les établissements scolaires de la Principauté.”

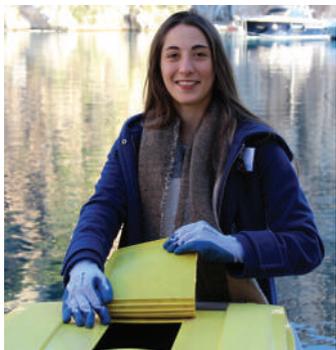




MARIJANA PEZELJ

Ambassadrice

“Après plusieurs années d’expérience dans le domaine de la gestion des déchets, j’ai rejoint en octobre 2018 l’équipe des ambassadrices du tri de la SMA. Ayant une bonne connaissance de la Principauté et des enjeux du tri sur ce territoire, je travaille plus spécifiquement sur le déploiement des bacs de tri à Monaco.”



MYRIAM AARAS

Ambassadrice

“Ingénieure agronome, je m’intéresse tout particulièrement à la valorisation des déchets organiques via le compost. En tant qu’ambassadrice du tri, je soutiens la mise en place de projets innovants et participe aux campagnes de sensibilisation, notamment lors d’événements en Principauté.”



Pour les contacter :

Standard S.M.A. : T. +377 92 05 75 16

Numéro vert :

▶ N° Vert 8000 20 40

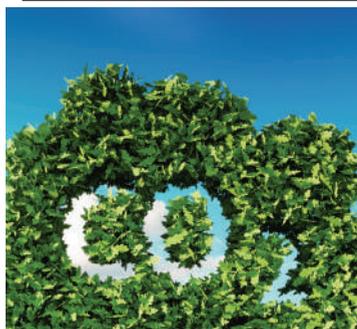
APPEL GRATUIT

Informations complémentaires:

www.sma.mc



IDÉES REÇUES



FAUX

Trier ne sert à rien, tous les déchets triés finissent à l'usine de Valorisation Energétique pour y être incinérés.

Les déchets mis dans les bacs jaunes sont acheminés au centre de tri PAPREC à Cannes-la Bocca. Ils y sont séparés par types de matériaux, mis en balles, puis acheminés vers les usines de recyclages pour fabriquer de nouveaux produits. Le centre de tri se visite. Si vous êtes intéressés, contactez la S.M.A. au « 8000 20 40 ». Les emballages en verre sont envoyés au centre de tri EcolVetro en Italie où ils sont triés, broyés puis envoyés chez des verriers.

FAUX

Trier ses déchets prend beaucoup de place chez soi.

Avec la mise en place du tri, le volume de vos déchets ne change pas, c'est juste le type de contenant qui change. Si le tri est réalisé de façon systématique, il faudra ajuster la taille de vos poubelles : prévoir une plus petite poubelle pour les déchets ménagers non recyclables et une plus grande ou un sac spécifique (sac de pré collecte) pour tous les emballages ménagers.

FAUX

On peut jeter les emballages dans un sac plastique fermé.

Surtout pas ! les déchets doivent être jetés en vrac dans le bac jaune. La présence de sacs dans le bac entrainera son refus et tout le contenu sera alors collecté avec les déchets ménagers non recyclables et incinéré. Seuls les sacs transparents sont tolérés par le centre de tri car le contenu reste visible.

FAUX

On peut désormais mettre tous les plastiques dans le bac jaune.

Seuls les déchets de type EMBALLAGE doivent y être jetés. On ne peut pas mettre d'objets en plastique tels que des jouets ou de la vaisselle jetable.

 **N° Vert** 8000 20 40
APPEL GRATUIT



12 avenue de Fontvieille
BP 498 - 98012 MONACO Cedex
sma@sma.mc - sma.mc